RENAULT

ETS TROYES POIDS LOURDS
114 ROUTE D'AUXERRE

10120 ST ANDRE LES VERGERS

Véhicule : CAM.
Marque : RENAULT
Type : 40 ACE 4
Numéro d'identification : VF640ACE400001874
Appartenant à : S D I DE NOGENT

Nous soussignés, RENAULT V.I., Société Anonyme, 129, [illegible] Servient - La Part Dieu - 69003 LYON,

CERTIFIONS que ce véhicule est conforme au type 40 ACE 5 reçu au poids total autorisé en charge de : 9500 kilogrammes, suivant le procès-verbal de réception enregistré sous le numéro RT 7[illegible] le 17.0.95, par le Service des Mines de LYON,

- voie, empattement, porte-à-faux, longerons, traverses, essieu, pont arrière, suspension, fusées de roues, pneumatiques, freins (ensemble du système) direction,

et tous autres éléments pouvant conditionner le poids total autorisé en charge.

SAINT-PRIEST, le 17 NOVEMBRE 1995
P/RENAULT V.I.
PAR DELEGATION DU DIRECTEUR DU BUREAU D'ETUDES
LE SERVICE TECHNIQUE FRANCE
C. MATHY

RENAULT V.I.

RENAULT Véhicules Industriels

Description du véhicule 40ACE4

0 GENERALITES

0.1 Constructeur : **RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON.**
0.2 Marque : **RENAULT.**
0.3 Genre : **châssis-cabine pour CAM ou VASP.**
0.4 Type : **40ACE4.** Versions : (la version 27 n'existe qu'en porteur seulement)
Cabine A : 27 - 32 - 38 - 44 - 50 (27 pour porteur seulement)
Cabine B : 38 - 44 - 50
Cabine C : 27 - 32 - 38 (27, pour porteur seulement)
0.5 Puissance administrative : **17 CV.**

1 CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues avant, 4 roues arrière.
Les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière.
1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 2.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 1.
1.2 Désignation et dimensions des pneumatiques : 225/75 R 17.5 126/125 M (2,390)
Autres pneus : 9,5 R 17.5 129/127 L (2,565) - 215/75 R 17.5 126/124M (2,340).
1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses en tôles d'acier.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée, basculable.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

2.1	Poids total autorisé en charge :	9000	9000	9000	9000	9000
2.2	Poids total roulant autorisé :					
2.2.1	Avec remorque munie d'un freinage à inertie :	12500	12500	12500	12500	12500
2.2.2	Avec dispositif de freinage de remorque :	néant	12500	13000	19000	20700
2.4	Charge maximale admissible :					
2.4.1	Sur l'essieu 1 : 3400.					
2.4.2	Sur l'essieu 2 : 6400					
2.5	Voie avant : 1,700					
2.6	Voie arrière : 1,694					
	Versions :	27	32	38	44	50
2.7	Empattement : cabine normale A	2,700	3,250	3,850	4,450	5,050

CHASSIS-CABINE (Cabine A)

2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipements :					
2.8.0	Total :	3330	3380	3430	3490	3540
2.8.1	Sur l'essieu 1 :	2310	2325	2340	2350	2360
2.8.2	Sur l'essieu 2 :	1020	1055	1090	1140	1180
2.9	Porte-à-faux AV :	———		1,220		———
2.10	Porte-à-faux AR :					
2.10.1	Porte-à-faux AR sans B.A. :	1,240	1,750	2,200	2,570	2,930
2.10.2	Porte-à-faux AR avec B.A. :	1,635	2,080	2,530	2,900	3,260
2.11	Longueur hors-tout avec B.A. :	5,555	6,550	7,600	8,570	9,530
2.12	Largeur hors-tout :	———		2,195		———

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES (Cabine A)

2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Valeurs limites minimales pour véhicule carrossé :					
2.8.0	Total (pour porteur) :	———		3360		———
2.8.1	Répartition de cette masse :					
2.8.1.1	Essieu 1 : poids mini :	———		1595		———
2.8.1.2	Essieu 2 : poids mini :	———		1072		———
2.8.0	Total (pour porteur-remorqueur) :	———		3385		———
2.8.1	Répartition de cette masse :					
2.8.1.1	Essieu 1 : poids mini :	———		2220		———
2.8.1.2	Essieu 2 : poids mini (version 27)	———		1130		———
2.8.1.3	Essieu 2 : poids mini versions 32, 38, 44, 50):	———		922		———
2.9	Porte-à-faux AV :	———		1,220		———
2.10	Porte-à-faux AR :					
2.10.1	Mini sans ferrures et accessoires :	1,330	1,700	2,107	2,505	2,907
2.10.2	Maxi sans ferrures et accessoires :	1,755	2,112	2,502	2,892	3,282
2.10.3	Maxi avec ferrures et accessoires :	1,875	2,232	2,622	3,012	3,402
2.11	Longueur hors-tout maxi :	5,795	6,702	7,692	8,682	9,672
2.12	Largeur hors-tout maxi :	———		2,500		———
2.13	Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge par rapport à l'essieu 2					
2.13.1	Distance mini :	0,248	0,344	0,449	0,554	0,659
2.13.2	Distance maxi :	0,460	0,550	0,646	0,747	0,846
2.14	Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	———		0,450		———
	Versions :		38	44	50	
2.7	Empattement : cabine longue : B		3,850	4,450	5,050	

CHASSIS-CABINE (Cabine B)

2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.					
2.8.0	Total :	3580	3640	3690		
2.8.1	Sur l'essieu 1 :	2458	2472	2485		
	Versions :		38	44	50	
2.8.2	Sur l'essieu 2 :		1122	1168	1205	
2.9	Porte-à-faux AV :	———		1,220		———
2.10	Porte-à-faux AR :					
2.10.1	Porte-à-faux AR sans B.A. :		2,200	2,570	2,930	
2.10.2	Porte-à-faux AR avec B.A. :		2,530	2,900	3,260	
2.11	Longueur hors-tout avec B.A. :		7,600	8,570	9,530	
2.12	Largeur hors-tout :	———		2,195		———

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES (Cabine B)

2.9	Porte-à-faux AV :	———		1,220		———
2.10	Porte-à-faux AR :					
2.10.1	Mini sans ferrures et accessoires :		1,692	2,120	2,552	
2.10.2	Maxi sans ferrures et accessoires :		2,502	2,892	3,282	
2.10.3	Maxi avec ferrures et accessoires :		2,622	3,012	3,402	
2.11	Longueur hors-tout maxi :		7,692	8,682	9,672	
2.12	Largeur hors-tout maxi :	———		2,500		———
2.13	Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge par rapport à l'essieu 2 :					
2.13.1	Distance mini :		0,174	0,279	0,384	
2.13.2	Distance maxi :		0,579	0,665	0,749	
2.14	Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	———		1,000		———
	Versions :		27	32	38	
2.7	Empattement : cabine 4 portes : C		2,700	3,250	3,850	

CHASSIS-CABINE (Cabine C)

2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.					
2.8.0	Total :	3710	3760	3810		
2.8.1	Sur l'essieu 1 :	2552	2590	2623		
2.8.2	Sur l'essieu 2 :	1158	1170	1187		
2.9	Porte-à-faux AV :	———		1,220		———
2.10	Porte-à-faux AR :					
2.10.1	Porte-à-faux AR sans B.A. :		1,240	1,750	2,200	
2.10.2	Porte-à-faux AR avec B.A. :		1,635	2,080	2,530	
2.11	Longueur hors-tout avec B.A. :		5,555	6,550	7,600	
2.12	Largeur hors-tout :	———		2,195		———

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES (Cabine C)

2.9	Porte-à-faux AV :	———		1,220		———
2.10	Porte-à-faux AR :					
2.10.1	Mini sans ferrures et accessoires :		0,850	1,278	1,855	
2.10.2	Maxi sans ferrures et accessoires :		1,480	2,084	2,502	
2.10.3	Maxi avec ferrures et accessoires :		1,600	2,204	2,622	
2.11	Longueur hors-tout maxi :		5,520	6,674	7,692	
2.12	Largeur hors-tout maxi :	———		2,500		———
2.13	Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge par rapport à l'essieu 2 :					
2.13.1	Distance mini :	[illegible]				
2.13.2	Distance maxi :	[illegible]				
2.14	Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	[illegible]				

NOTA : pour les véhicules munis d'un [illegible]

a) Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 500 kg.
b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.4.2) dans la limite de 400 kg.
* En arrière de l'essieu 2.

3 MOTEUR

3.1	Dénomination :	MIDR060226U	MIDR060226V
3.1.1	Marque : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS.		
3.2	Description générale :		
3.2.1	Type : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin, suralimenté air refroidi par compresseur entraîné par les gaz d'échappement.		
3.2.2	Cycle : Diesel.		
3.2.3	Nombre de temps : 4.		
3.3	Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne.		
3.4	Dimensions :		
3.4.1	Alésage (mm) :	102	102.
3.4.2	Course (mm) :	126	126.
3.4.3	Cylindrée (cm^3) :	6174	6174.
3.5	Rapport volumétrique de compression :	18 ± 0,5/1	18 ± 0,5/1
3.6	Puissance maximale (kW CEE) :	110	129
3.7	Régime de puissance maximale (tr/min) :	2500	2500
3.8	Couple maximal (mdaN CEE) :	46	57,5
3.9	Régime de couple maximal (tr/min) :	1400	1400
3.10	Régime de rotation maximal (tr/min) :	2850 ± 40	2860 ± 40
3.11	Carburant utilisé : gazole.		
3.12	*Réservoir de carburant : série : 130 litres (à droite ou à gauche). Option : 80 litres (à droite ou à gauche).*		
3.13	Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.		
3.14	Type de filtre à air : sec.		
3.15	Allumage : par compression.		
3.16	Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.		

3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée, radiateur et ventilateur débrayable ou fixe.
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
3.20 Niveau sonore au point fixe :
3.20.1 Valeur du niveau sonore(dBA) :
MIDR060226U : 92 sortie horizontale, 82 sortie verticale.
MIDR060226V : 94 sortie horizontale, 84 sortie verticale.
3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) :
MIDR060226U : 1875.
MIDR060226V : 1875.
3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : latérale gauche, droite ou verticale.
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses avec MIDR060226, règlages	U	V
boîte I (S 5.35.2) mécanique 5 rapports + 1 marche arrière :	*	
boîte II (S 5.42) mécanique 5 rapports + 1 marche arrière :	*	
boîte III (S 6.36.3) mécanique 6 rapports + 1 marche arrière :	*	*
boîte IV (4106.A) mécanique 6 rapports + 1 marche arrière :	*	*

4.1.1 Emplacement du levier de commande : sur le capot moteur.
4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
4.2.1 Mode de commande : mécanique.
4.3 Type de transmission entre boîte de vitesses et roues : par cardans entre boîte et pont AR.
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 225/75R17,5 (2390).
4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr/min - Boîte I (S 5.35.2) ; moteur MIDR060226U et couple 1/3,15 :

Combinaison	Rapports de la boîte	Rapport du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/mn (en km/h)
1	1/7,65	1/3,15	1/24,13	5,94
2	1/4,03	ou autres	1/12,69	11,30
3	1/2,26	rapports	1/7,12	20,14
4	1/1,42	possibles	1/4,47	32,08
5	1/1,00	1/4,10	1/3,15	45,52
M. AR	1/6,86	1/3,73	1/21,61	6,64
		1/3,42		
		1/2,93		

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.
Démultiplication de la boîte II (S 5.42), (moteur MIDR060226U) :

Combinaison des vitesses		1	2	3	4	5	M. AR	
II	Rapports de la boîte S 5.42	1/5,72	1/2,94	1/1,61	1/1,00	1/0,76	1/5,24	
		Couples : 1/5,13 - 1/4,56 - 1/4,10 - 1/3,73.						

Démultiplication de la boîte III (S 6.36.3) et IV (4106.A), (moteurs MIDR060226U et V) :

Combinaison des vitesses		1	2	3	4	5	6	M. AR
III	Rapports de la boîte S 6.36.3	1/8,97	1/5,22	1/3,10	1/1,96	1/1,33	1/1,00	1/8,05
	Rapports de ponts : 1/4,10 - 1/3,73 - 1/3,15 - 1/2,93 - 1/2,73* (* Avec moteur V seulement)							

Combinaison des vitesses		1	2	3	4	5	6	M. AR
IV	Rapports de la boîte 4106.A	1/9,03	1/5,25	1/3,10	1/2,00	1/1,38	1/1,00	1/8,07
	Rapports de ponts : 1/4,10 - 1/3,73 - 1/3,42 - 1/3,15 - 1/2,93 - 1/2,73* (* Avec moteur V seulement)							

4.5 Vitesse maximale théorique (en km/h) au régime de régulation à vide :
2850 tr/min avec moteur MIDR060226U
2860 tr/min avec moteur MIDR060226V

		COUPLES de PONT Boîtes I, III et IV : 1/1,00					
		10x41 1/4,10	11x41 1/3,73	12x41 1/3,42	13x41 1/3,15	14x41 1/2,93	15x41 1/2,73
Moteur MIDR 060226V	225/75 R 17,5 2,390	100	110	120	130	140	150
	9,5 R 17,5 2,565	107	118	129	/	/	/
	215/75 R 17,5 2,340	98	108	118	128	137	147

		COUPLES de PONT : Boîte II : 1/0,76			
		8x41 1/5,13	9x41 1/4,56	10x41 1/4,10	11x41 1/3,73
Moteur MIDR 060226U	225/75 R 17,5 2,390	105	118	131	144
	9,5 R 17,5 2,565	113	127	/	/
	215/75 R 17,5 2,340	103	116	129	142

4.6 Indicateur de vitesse : oui.
4.7 Compteur kilométrique : oui.
4.8 Chronotachygraphe : oui.
4.9 Limiteur de vitesse : non.

5 SUSPENSION

5.1 Essieu 1 : essieu rigide, 2 ressorts à lames paraboliques, 2 amortisseurs télescopiques ; une barre stabilisatrice en option.
En option : ressorts à lames elliptiques.
5.2 Essieu 2 : essieu rigide, 2 ressorts à lames paraboliques, 2 amortisseurs télescopiques, 2 butées de chocs ; une barre stabilisatrice en option.
En option :
Ressorts à lames elliptiques.
Suspension pneumatique* : 2 lames de ressorts
2 coussins pneumatiques
2 amortisseurs télescopiques
La suspension pneumatique de l'essieu 2 : (en option) est alimentée par un réservoir de 30 litres de capacité, depuis le circuit des servitudes au travers d'une valve de barrage (tarée à 5,2 bars).
Cette suspension implique une augmentation du poids à vide du châssis cabine d'une valeur n'excédant pas 3%.
*Sauf pour version 27.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : à vis et écrou avec assistance hydraulique.
6.2 Diamètre braquage hors-tout (m) : 11,02 (27) - 12,98 (32) - 15,10 (38) - 17,22 (44) - 19,36 (50).

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : freinage à deux circuits indépendants (transmission oléopneumatique sur l'essieu 1 et transmission pneumatique sur l'essieu 2
- un circuit commande les freins à disque de l'essieu 1,
- un circuit commande les freins à tambour de l'essieu 2.
La pression délivrée est asservie à la charge par un répartiteur.
Les véhicules peuvent être équipés, en option, d'un système antiblocage des roues ABR. Les circuits de freinage sont équipés d'un dispositif de détection électronique du seuil de blocage des roues.
Ce dispositif comporte :
- un capteur de vitesse pour chacune des roues et une électrovalve, pour l'essieu 1,
- un capteur de vitesse sur chacune des roues de l'essieu 2,
- une électrovalve modulant la pression délivrée à la roue arrière droite,
- une électrovalve modulant la pression délivrée à la roue arrière gauche.
7.2 Répartiteur de freinage : Le véhicule est équipé d'un correcteur de freinage qui module l'effort sur les roues de l'essieu 2 en fonction de sa charge.
7.3 Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits du dispositif principal.
7.4 Frein de stationnement : commande manuelle par levier, transmission pneumatique agissant sur les freins à ressort des roues de l'essieu 2. Desserrage mécanique possible par vis et écrou.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service :
oléopneumatique sur l'essieu 1,
pneumatique sur l'essieu 2.
7.5.2 Frein de secours : pneumatique sur l'essieu 2 et oléopneumatique sur l'essieu 1.
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique (cylindre à ressort).
7.6 Assistance des freins :
7.6.1 Frein de service : oui, air comprimé.
7.6.2 Frein de secours : oui, air comprimé.
7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : 1 réservoir de fluide à niveau visible. La capacité (l) des réservoirs d'énergie est répartie selon le tableau ci-dessous :

		Essieu 1	Essieu 2	Remorque
Sans ABR	Porteur	15	15	
	Porteur remorqueur	15	15	20
Avec ABR	Porteur	15	15 + 20	
	Porteur remorqueur	15	15	20

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyants lumineux de couleur rouge sur planche de bord.
7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de niveau de fluide et chute de pression.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : bouton poussoir au tableau de bord.
7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques.
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à tambours.
7.8.2 Frein de secours : à tambours sur essieu 2 et disques sur essieu 1.
7.8.3 Frein de stationnement : à tambours.
7.9 Ralentisseur : en option : sur échappement ou électromagnétique sur transmission.

RENAULT Véhicules Industriels
Description du véhicule 40ACE5

0 GENERALITES

0.1 Constructeur : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON.
0.2 Marque : RENAULT.
0.3 Genre : châssis-cabine pour CAM ou VASP.
0.4 Type : 40ACE5.
Versions :
Cabine A : 27 - 32 - 38 - 44 - 50.
Cabine B : 38 - 44 - 50.
Cabine C : 27 - 30 - 32 - 38.
0.5 Puissance administrative : 17 CV.

1 CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues avant, 4 roues arrière.
Les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière.
1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 2.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 1.
1.2 Désignation et dimensions des pneumatiques : 225/75 R 17.5 126/125 M (2,390)*.
Autres pneus : 9,5 R 17.5 129/127 L (2,565)* - 215/75 R 17.5 126/124M (2,340)*.
1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses en tôles d'acier.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée, basculable.
* ou indice de vitesse et/ou charge supérieurs

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

2.1	Poids total autorisé en charge :	9500	9500	9500	9500	
2.2	Poids total roulant autorisé :					
2.2.1	Avec remorque munie d'un freinage à inertie :	13000	13000	13000	13000	
2.2.2	Avec dispositif de freinage remorque :	néant	19000	19500	21850	
2.4	Charge maximale admissible :					
2.4.1	Sur l'essieu 1 : 3400					
2.4.2	Sur l'essieu 2 : 6400					
2.5	Voie avant : 1,700					
2.6	Voie arrière : 1,694					

CHASSIS-CABINE (Cabine A)

	Versions :	27	32	38	44	50
2.7	Empattement : cabine normale A	2,700	3,250	3,850	4,450	5,050
2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipements :					
2.8.0	Total :	3330	3380	3430	3490	3540
2.8.1	Sur l'essieu 1 :	2310	2325	2340	2350	2360
2.8.2	Sur l'essieu 2 :	1020	1055	1090	1140	1180
2.9	Porte-à-faux AV :	----------		1,220	----------	
2.10	Porte-à-faux AR :					
2.10.1	Porte-à-faux AR sans B.A. :	1,240	1,750	2,200	2,570	2,930
2.10.2	Porte-à-faux AR avec B.A. :	1,635	2,080	2,530	2,900	3,260
2.11	Longueur hors-tout avec B.A. :	5,555	6,550	7,600	8,570	9,530
2.12	Largeur hors-tout :	----------		2,195	----------	

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES (Cabine A)

2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Valeurs limites minimales pour véhicule carrossé :					
2.8.0	Total (pour porteur) :	----------		3360	----------	
2.8.1	Répartition de cette masse :					
2.8.1.1	Essieu 1 : poids mini :	----------		1595	----------	
2.8.1.2	Essieu 2 : poids mini :	----------		1072	----------	
2.8.0	Total (pour porteur-remorqueur) :	----------		3385	----------	
2.8.1	Répartition de cette masse :					
2.8.1.1	Essieu 1 : poids mini :	----------		2220	----------	
2.8.1.2	Essieu 2 : Poids mini : (version 27)	----------		1130	----------	
2.8.1.3	Essieu 2 : poids mini : (Versions 32, 38, 44, 50) :	----------		922	----------	
2.10	Porte-à-faux AR :	----------		1,220	----------	
2.10.1	Mini sans ferrures et accessoires :	1,406	1,792	2,216	2,633	3,052
2.10.2	Maxi sans ferrures et accessoires :	1,675	2,112	2,502	2,892	3,282
2.10.3	Maxi avec ferrures et accessoires :	1,795	2,232	2,622	3,012	3,402
2.11	Longueur hors-tout maxi :	5,715	6,702	7,692	8,682	9,672
2.12	Largeur hors-tout maxi :	----------		2,500	----------	
2.13	Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge par rapport à l'essieu 2					
2.13.1	Distance mini :	0,287	0,344	0,449	0,554	0,659
2.13.2	Distance maxi :	0,422	0,504	0,592	0,683	0,774
2.14	Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	----------		0,450	----------	

CHASSIS-CABINE (Cabine B)

	Versions :	38	44	50
2.7	Empattement : cabine longue : B	3,850	4,450	5,050
2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.			
2.8.0	Total :	3580	3640	3690
2.8.1	Sur l'essieu 1 :	2458	2472	2485
2.8.2	Sur l'essieu 2 :	1122	1168	1205
2.9	Porte-à-faux AV :	----------	1,220	----------
2.10	Porte-à-faux AR :			
2.10.1	Porte-à-faux AR sans B.A. :	2,200	2,570	2,930
2.10.2	Porte-à-faux AR avec B.A. :	2,530	2,900	3,260
2.11	Longueur hors-tout avec B.A. :	7,600	8,570	9,530
2.12	Largeur hors-tout :	----------	2,195	----------

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES (Cabine B)

2.9	Porte-à-faux AV :	----------	1,220	----------
2.10	Porte-à-faux AR :			
2.10.1	Mini sans ferrures et accessoires :	1,793	2,237	2,684
2.10.2	Maxi sans ferrures et accessoires :	2,193	2,704	3,220
2.10.3	Maxi avec ferrures et accessoires :	2,313	2,824	3,340
2.11	Longueur hors-tout maxi :	7,383	8,494	9,610
2.12	Largeur hors-tout maxi :	----------	2,500	----------
2.13	Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge par rapport à l'essieu 2 :			
2.13.1	Distance mini :	0,328	0,373	0,415
2.13.2	Distance maxi :	0,528	0,606	0,683
2.14	Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	----------	1,000	----------

CHASSIS-CABINE (Cabine C)

	Version :	27	30	32	38
2.7	Empattement : cabine 4 portes C	2,700	3,000	3,250	3,850
2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.				
2.8.0	Total :	3710	3735	3760	3810
2.8.1	Sur l'essieu 1 :	2552	2575	2590	2623
2.8.2	Sur l'essieu 2 :	1158	1160	1170	1187
2.9	Porte-à-faux AV :	----------	1,220	----------	
2.10	Porte-à-faux AR :				
2.10.1	Porte-à-faux AR sans B.A. :	1,240	1,750	1,750	2,200
2.10.2	Porte-à-faux AR avec B.A. :	1,635	2,080	2,080	2,530
2.11	Longueur hors-tout avec B.A. :	5,555	6,300	6,550	7,600
2.12	Largeur hors-tout :	----------	2,195	----------	

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES (Cabine C)

2.9	Porte-à-faux AV :	----------	1,220	----------	
2.10	Porte-à-faux AR :				
2.10.1	Mini sans ferrures et accessoires :	0,850	1,091	1,328	1,908
2.10.2	Maxi sans ferrures et accessoires :	0,868	1,435	1,703	2,355
2.10.3	Maxi avec ferrures et accessoires :	0,988	1,555	1,823	2,475
2.11	Longueur hors-tout maxi :	4,908	5,775	6,293	7,545
2.12	Largeur hors-tout maxi :	----------	2,500	----------	
2.13	Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge par rapport à l'essieu 2 :				
2.13.1	Distance mini :	0,069	0,057	0,048	0,022
2.13.2	Distance maxi :	0,200	0,229	0,236	0,246
2.14	Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	----------	1,450	----------	

NOTA : pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir 7.9), il est admis de pouvoir :
a) Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à un montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 500 kg.
b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.4.2) dans la limite de 400 kg.

3 MOTEUR

3.1 Dénomination : MIDR060226U MIDR060226V MIDR060226W
3.1.1 Marque : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS.
3.2 Description générale :
3.2.1 Type : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin, suralimenté air refroidi par compresseur entraîné par les gaz d'échappement.
3.2.2 Cycle : Diesel.
3.2.3 Nombre de temps : 4.
3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne.
3.4 Dimensions :
3.4.1 Alésage (mm) : 102
3.4.2 Course (mm) : 126
3.4.3 Cylindrée (cm³) : 6174

3.6	Puissance maximale brute (CEE) :	110	129	151
3.7	Régime de puissance maximale (tr/min) :	2500	2500	2500
3.8	Couple maximal brut (CEE) :	46	57,5	65,5
3.9	Régime de couple maximal (tr/min) :	1400	1400	1300
3.10	Régime de rotation maximal (tr/min) :	2850 ±40	2860 ±40	2880 ±40

3.11 Carburant utilisé : gazole.

3.12 Réservoir de carburant : série : 130 litres (à droite ou à gauche). Option : 80 litres et 200 litres (à droite ou à gauche).

3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.

3.14 Type de filtre à air : sec.

3.15 Allumage : par compression.

3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.

3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée, radiateur et ventilateur débrayable ou fixe.

3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.

3.20 Niveau sonore au point fixe :

3.20.1 Valeur du niveau sonore(dBA) :
MIDR060226U : 92 sortie horizontale, 82 sortie verticale.
MIDR060226V : 94 sortie horizontale, 84 sortie verticale.
MIDR060226W : 93 sortie horizontale.

3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1875

3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : latérale gauche, droite ou verticale.

3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses avec MIDR060226, réglages

	U	V	W
boîte I (S 6.36.3) mécanique 6 rapports + 1 marche arrière :	*	*	
boîte II (4106.A) mécanique 6 rapports + 1 marche arrière :	*	*	*
boîte III (S 5.35.2) mécanique 5 rapports + 1 marche arrière :	*		
boîte IV (S 5.42) mécanique 5 rapports + 1 marche arrière :	*		
boîte V (S6.36.2) mécanique 6 rapports + 1 marche arrière :			*

4.1.1 Emplacement du levier de commande : sur le capot moteur.

4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.

4.2.1 Mode de commande : mécanique.

4.3 Type de transmission entre boîte de vitesses et roues : par cardans entre boîte et pont AR.

4.4 Démultiplication de la transmission :

4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 225/75 R 7,5 (2390).

4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr/min – Boîte I (S6.36.3) avec moteur U ou V et couple 1/2,93 :

Combinaisons des vitesses	Rapports de la boîte	Rapport du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/mn (en km/h)
1ère	1/8,97	1/2,93 ou autres rapports possibles 1/4,10 1/3,73 1/3,42 1/3,15 1/2,73*	1/26,26	5,46
2ème	1/5,22		1/15,28	9,38
3ème	1/3,10		1/9,08	15,79
4ème	1/1,96		1/5,74	24,98
5ème	1/1,33		1/3,89	36,86
6ème	1/1,00		1/2,93	48,94
M.AR	1/8,05		1/23,57	6,08

* avec moteur V seulement

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

Démultiplication de la boîte II (4106 A) avec moteurs U, V et W

Combinaisons des vitesses		1	2	3	4	5	6	M.AR
II	Rapports de boîte 4106.A	1/9,03	1/5,25	1/3,10	1/2,00	1/1,38	1/1,00	1/8,07
	Rapports de ponts : 1/4,10** – 1/3,73 – 1/3,42 – 1/3,15 – 1/2,93 – 1/2,73* (*Avec moteur V et W seulement) (**Avec moteurs U et V seulement)							

Démultiplication des boîtes III (S 5.32.2) et IV (S 5.42) avec moteur MIDR060226U

Combinaisons des vitesses		1	2	3	4	5	M.AR
III	Rapports de boîte S5.32.2	1/7,65	1/4,03	1/2,26	1/1,42	1/1,00	1/6,86
	Rapports de ponts : 1/4,10 – 1/3,73 – 1/3,42 – 1/3,15 – 1/2,93						

Combinaisons des vitesses		1	2	3	4	5	M.AR
IV	Rapports de boîte S5.42	1/5,72	1/2,94	1/1,61	1/1,00	1/0,76	1/5,24
	Rapports de pont : 1/5,13 – 1/4,56 – 1/4,10 – 1/3,73.						

Démultiplication de la boîte V (S 6.36.2) avec moteur MIDR060226W

Combinaisons des vitesses		1	2	3	4	5	6	M.AR
V	Rapports de boîte S6.36.2	1/6,93	1/4,03	1/2,36	1/1,40	1/1,00	1/0,80	1/6,22
	Rapports de pont : 1/5,13 – 1/4,56 – 1/4,10 – 1/3,73 – 1/3,42							

4.5 Vitesse maximale théorique (en km/h) au régime de régulation à vide :
2850 tr/min avec moteur MIDR060226U
2860 tr/min avec moteur MIDR060226V.
2880 tr/min avec moteur MIDR060226W

		COUPLES DE PONT Boîtes I, III et IV : 1/1,00					
		10x41 1/4,10	11x41 1/3,73	12x41 1/3,42	13x41 1/3,15	14x41 1/2,93	15x41 1/2,73
Moteurs MIDR 060226 V et W	225/75 R 17.5 (2,390)	101	111	121	131	141	150*
	9,5 R 17,5 (2,565)	108	119	130	/	/	/
	215/75 R 17.5 (2,340)	99	109	119	129	138	148

* Avec moteur V seulement

		COUPLES DE PONT Boîte II : 1/0,76			
		8x41 1/5,13	9x41 1/4,56	10x41 1/4,10	11x41 1/3,73
Moteurs MIDR 060226U	225/75 R 17.5 2,390	105	118	131	144
	9,5 R 17,5 2,565	113	127	/	/
	215/75 R 17.5 2,340	103	116	129	142

		COUPLES DE PONT Boîte V : 1/0,8				
		8x41 1/5,13	9x41 1/4,56	10x41 1/4,10	11x41 1/3,73	12x41 1/3,42
Moteur MIDR 060226W	225/75 R 17.5 2,390	/	113	126	139	/
	9,5 R 17,5 2,565	108	122	/	/	/
	215/75 R 17.5 2,340	/	111	124	136	148

4.6 Indicateur de vitesse : oui.

4.7 Compteur kilométrique : oui.

4.8 Chronotachygraphe : oui.

4.9 Limiteur de vitesse : non.

9.11 Feux de brouillard :

9.11.1 Arrière :
1 groupé avec éclaireur de plaque gauche (avec B.A.E.),
2 groupés avec les feux rouges (sans B.A.E.).

9.12 Feux d'encombrement :

9.12.1 Avant : 2.

9.12.2 Arrière : sans.

5 SUSPENSION

5.1 Essieu 1 : essieu rigide, 2 ressorts à lames paraboliques, 2 amortisseurs télescopiques ; une barre stabilisatrice en option.
En option : ressorts à lames elliptiques.

5.2 Essieu 2 : essieu rigide, 2 ressorts à lames paraboliques, 2 amortisseurs télescopiques, 2 butées de chocs ; une barre stabilisatrice en option.
En option :
Ressorts à lames elliptiques.
Suspension pneumatique* : 2 lames de ressorts
2 coussins pneumatiques
2 amortisseurs télescopiques

La suspension pneumatique de l'essieu 2 : (en option) est alimentée par un réservoir de 30 litres de capacité, depuis le circuit des servitudes au travers d'une valve de barrage (tarée à 5,2 bars).
Cette suspension implique une augmentation du poids à vide du châssis cabine d'une valeur n'excédant pas 3%.
*Sauf pour version 27.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : à vis et écrou avec assistance hydraulique.

6.2 Diamètre braquage hors-tout (m) : 11,02 (27) – 12,09 (30) – 12,98 (32) – 15,10 (38) – 17,22 (44)– 19,36 (50).

7. FREINAGE

7.1 Frein de service : freinage à deux circuits indépendants (transmission oléopneumatique sur l'essieu 1 et transmission pneumatique sur l'essieu 2
- un circuit commande les freins à disque de l'essieu 1,
- un circuit commande les freins à tambour de l'essieu 2.

La pression délivrée est asservie à la charge par un répartiteur.
Les véhicules peuvent être équipés, en option, d'un système antiblocage des roues ABR. Les circuits de freinage sont équipés d'un dispositif de détection électronique du seuil de blocage des roues.
Ce dispositif comporte :
- un capteur de vitesse pour chacune des roues et une électrovalve, pour l'essieu 1,
- un capteur de vitesse sur chacune des roues de l'essieu 2,
- une électrovalve modulant la pression délivrée à la roue arrière droite,
- une électrovalve modulant la pression délivrée à la roue arrière gauche.

7.2 Répartiteur de freinage : Le véhicule est équipé d'un correcteur de freinage qui module l'effort sur les roues de l'essieu 2 en fonction de sa charge.
7.3 Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits du dispositif principal.
7.4 Frein de stationnement : commande manuelle par levier, transmission pneumatique agissant sur les freins à ressort des roues de l'essieu 2. Desserrage mécanique possible par vis et écrou.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service :
oléopneumatique sur l'essieu 1,
pneumatique sur l'essieu 2.
7.5.2 Frein de secours : pneumatique sur l'essieu 2 et oléopneumatique sur l'essieu 1.
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique (cylindre à ressort).
7.6 Assistance des freins :
7.6.1 Frein de service : oui, air comprimé.
7.6.2 Frein de secours : oui, air comprimé sur essieu 2 et oléopneumatique sur essieu 1.
7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : 1 réservoir de fluide à niveau visible. La capacité (l) des réservoirs d'énergie est répartie selon le tableau ci-dessous :

		Essieu 1	Essieu 2	Remorque
Sans ABR	Porteur	15	15	
	Porteur-remorqueur	15	15	20
AVEC ABR	Porteur	15	15+20	
	Porteur-remorqueur	15	15	20

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyant lumineux de couleur rouge sur planche de bord.
7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de niveau de fluide et chute de pression.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : basculeur à droite de la colonne de direction
7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur essieu 1 : à disques.
7.8.1.2 Sur essieu 2 : à tambours.
7.8.2 Frein de secours : à disques ou à tambours.
7.8.3 Frein de stationnement : à tambours.
7.9 Ralentisseur : en option : sur échappement ou électromagnétique sur transmission.
7.10 Circuit de freinage pour la remorque : oui (pour porteur-remorqueur).
Une valve de commande de remorque avec valve de rupture incorporée, actionnée par les circuits du frein de service et de stationnement, agit sur le dispositif de freinage de service du véhicule remorqué.
Dans le cas où le véhicule est équipé du système antiblocage de roues, la liaison électrique permet d'avoir une remorque également équipée d'un dispositif antiblocage de roues.
7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui, en cas de rupture d'une des conduites de la liaison pneumatique, le freinage du véhicule remorqué est assuré automatiquement.

8 CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : châssis-cabine.
8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôles et acier soudés.
8.3 Nombre de places assises :
Versions A et B : 2/3 places. Cabine normale ou profonde.
Version C : 6/7 places. Cabine 4 portes.
8.4 Sièges :
Versions A et B : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 siège passager.
En option : 1 siège conducteur et 1 banquette.
version C : avant : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 banquette.
En option : 1 siège conducteur et 1 siège passager.
Arrière : 1 banquette.
8.5 Nombre de portes :
versions A et B : 2
version C : 4.
8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
Versions A et B : 2 glaces descendantes sur porte.
Version C : 4 glaces descendantes sur porte.
2 glaces fixes sur le panneau AR de la cabine
1 glace fixe sur face latérale G. et D.
8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.
8.8
8.9 Dispositif de protection latérale : non.
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : oui, à poser après carrossage. Dans le cas où son existence est incompatible avec [illegible] véhicule, le châssis cabine pourra ne pas en être équipé.
8.11 Dispositif anti-projections : essieu 1 : oui.
Essieu 2 : non (montés lors du carrossage).

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2.
9.2 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route.
9.3 Feux de position :
9.3.1 avant : 2 incorporés aux feux de route.
9.3.2 latéraux : non
9.3.3 arrière : 2
9.5 Indicateur de changement de direction :
9.5.1 Avant : 2 indépendants.
9.5.2 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
9.6 Feux stop : 2 groupés avec les feux rouges.
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 indépendants (avec barre anticencastrement).
1 groupé au feu rouge gauche (sans barre anticencastrement).
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Arrière : 2 incorporés aux feux rouges.
9.8.2 Latéral : non (montés lors du carrossage).
9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.
9.10 Feux de marche arrière :
1 groupé avec éclaireur de plaque droit (avec B.A.E.).
2 groupés avec les feux rouges (sans B.A.E.).

10 DIVERS

10.1 Accessoires :
10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses.
10.1.2 Lave-glace : oui.
10.1.3 Rétroviseurs : côté gauche : 1 ; côté droit : 3 (dont 1 grand angle et 1 d'accostage uniquement dans le cas où la hauteur par rapport au sol est supérieure à 2 mètres, véhicule en charge pour l'accostage).
10.1.4 Avertisseur sonore : 1.
10.1.5 Dispositif antivol : par blocage de la colonne de direction.
10.2 Marques d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : sur la face extérieure du tablier avant cabine.
10.2.2 Emplacement de la frappe du numéro d'identification : sur le cadre châssis à l'extérieur du longeron droit, en arrière de la roue de l'essieu 2 ou au niveau de la roue de l'essieu 1.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	4	0	A	C	E	5	0	0	0	0	0	0	0	1
Code Constructeur		Descripteur							Indicateur							

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	4	0	A	C	E	5	0	0	0	0	1	7	4	1

Le type est indiqué sur la plaque constructeur.
10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindre côté gauche.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque correcteur : sur portière gauche.
11.2 Pression déclarée par le constructeur : 8 bars.
11.3 Pression de disjonction : 8 bars.
11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
11.4.1 A la tête d'alimentation (de couleur rouge) : 7,8 bars.
11.4.2 A la tête de commande (de couleur jaune) : 7,1 bars.
11.5 Longueur des bras de leviers (mm) : néant.
11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : néant.
11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation (anneau de couleur (portant le cas échéant un numéro) fixé sur un des bossages du réservoir concerné)

Inscription	Affectation
Orange	Circuit frein essieu 1
Bleu	Circuit frein essieu 2.
Rouge	Circuit remorque

11.8 Observations : néant.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur que le véhicule numéro VF640ACE500000001 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT, type 40ACE5, versions 27 – 32 – 38 – 44 – 50
livré en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris pour son application.

Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104.
La numérotation dans la série du type commence à VF640ACE500000001.

LYON, le 6 Novembre 1992
L'Attaché à la Division des Contrôles Techniques
J.L. PRAT

VU, APPROUVE et ENREGISTRE sous le numéro RT 6489
LYON, le 6 Novembre 1992
Pour le Directeur, le Chef de la Division des Contrôles Techniques
J.M. BERTIN

COMPLEMENT AU PROCES-VERBAL DE RECEPTION DU TYPE 40ACE5

La notice descriptive précédant le procès-verbal de réception déjà modifié le 04.03.93 (RT 6624) – 18.10.93 (RT 6841) – 25.07.94 (RT 7160) a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954.
Adjonction de la version 30 (cabine C ; 4 portes).
Les prescriptions réglementaires restent satisfaites.
Cette mise à jour peut s'appliquer à partir du numéro d'identification : VF640ACE500001741.

LYON, le 17 Février 1995
L'attaché à la Division des Contrôles Techniques
J. L. PRAT

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro RT 7339
LYON, le 17 Février 1995
Pour le Directeur, le Chef de la Division des Contrôles Techniques
R. CAILLETON

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine, CAM, VASP)

Je soussigné, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :
a) Que le véhicule livré en : – châssis-cabine* (voir nota 1)
– VASP * (voir nota 2)

1.Genre* : CAM ou VASP
2.Marque : RENAULT
3.Type : 40ACE5 Versions* :

Cabine A	27		32	38	44	50
Cabine B				38	44	50
Cabine C	27	30	32	38		

4.Numéro d'identification(1)

V	F	6	4	0	A	C	E	5							

6.Source d'énergie : gazole

7.Puissance administrative : 17 CV
8.Nombre de places assises (y compris le conducteur)* : 2 – 3 ou 6 – 7
10.Poids total autorisé en charge** : 9,50 9,50 9,50 9,50 tonnes
12.Poids total roulant autorisé * :
– Avec remorque munie d'un frein à inertie : 13,00 13,00 13,00 13,00 tonnes
– Avec dispositif de freinage remorque : néant 19,00 19,50 21,85 tonnes
14.Niveau sonore de référence dB(A)* :
moteur MIDR060226U : 92 sortie horizontale – 82 sortie verticale
moteur MIDR060226V : 94 sortie horizontale – 84 sortie verticale
moteur MIDR060226W : 93 sortie horizontale
15.Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) : 1875

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.
b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :
Pour être livré à :

Fait à LYON, le :

(1) A compléter.
* Rayer les mentions inutiles.
** Rayer les colonnes inutiles.

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :

– soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ;

– soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en VASP, excepté pour BOM désigné ci-dessus, il doit notamment être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

7.10 Circuit de freinage pour la remorque : oui (pour porteur-remorqueur). Une valve de commande de remorque avec valve de rupture incorporée, actionnée par les circuits du frein de service et de stationnement, agit sur le dispositif de freinage de service du véhicule remorqué.
Dans le cas où le véhicule est équipé du système antiblocage de roues, la liaison électrique permet d'avoir une remorque également équipée d'un dispositif antiblocage de roues.
7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui, en cas de rupture d'une des conduites de la liaison pneumatique, le freinage du véhicule remorqué est assuré automatiquement.

8 CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : châssis-cabine.
8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôles et acier soudés.
8.3 Nombre de places assises :
Versions A et B : 2/3 places. Cabine normale ou profonde.
Version C : 6/7 places. Cabine 4 portes.
8.4 Sièges :
Versions A et B : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 siège passager.
En option : 1 siège conducteur et 1 banquette.
version C : avant : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 banquette.
En option : 1 siège conducteur et 1 siège passager.
Arrière : 1 banquette.
8.5 Nombre de portes :
versions A et B : 2
version C : 4.
8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
Versions A et B : 2 glaces descendantes sur porte.
Version C : 4 glaces descendantes sur porte.
2 glaces fixes sur le panneau AR de la cabine
1 glace fixe sur face latérale G. et D.
8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.
8.8
8.9 Dispositif de protection latérale : non.
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : oui, la position devra être vérifiée après carrossage. Dans le cas où son existence est incompatible avec l'utilisation du véhicule, le châssis cabine pourra ne pas en être équipé.
8.11 Dispositif anti-projections : essieu 1 : oui.
Essieu 2 : non (montés lors du carrossage)

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2.
9.2 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route.
9.3 Feux de position avant : 2 incorporés aux feux de route.
9.4 Feux rouges arrière : 2.
9.5 Indicateur de changement de direction :
9.5.1 Avant : 2 indépendants.
9.5.2 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
9.6 Feux stop : 2 groupés avec les feux rouges.
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 indépendants (avec barre anti-encastrement).
1 groupé au feu rouge gauche (sans barre anti-encastrement).
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Arrière : 2 incorporés aux feux rouges.
9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.
9.10 Feux de marche arrière :
1 groupé avec éclaireur de plaque droit (avec B.A.E.),
2 groupés avec les feux rouges (sans B.A.E.).
9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Arrière :
1 groupé avec éclaireur de plaque gauche (avec B.A.E.),
2 groupés avec les feux rouges (sans B.A.E.).
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant : 2.
9.12.2 Arrière : sans.

10 DIVERS

10.1 Accessoires :
10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses.
10.1.2 Lave-glace : oui.
10.1.3 Rétroviseurs : côté gauche : 1 ; côté droit : 3 (dont 1 grand angle et 1 d'accostage uniquement dans le cas où la hauteur par rapport au sol est supérieure à 2 mètres, véhicule en charge pour l'accostage).
10.1.4 Avertisseur sonore : 1.
10.1.5 Dispositif antivol : par blocage de la colonne de direction.
10.2 Marques d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : sur la face extérieure du tablier avant cabine.
10.2.2 Emplacement de la frappe du numéro d'identification : sur le cadre châssis à l'extérieur du longeron droit, en arrière de la roue de l'essieu 2 ou au niveau de la roue de l'essieu 2 ou au niveau de la roue de l'essieu 1.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	4	0	A	C	E	4	0	0	0	0	0	0	1
Code Constructeur			Caractéristiques générales					Caractéristiques du véhicule							

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	4	0	A	C	E	4	0	0	0	0	1	3	5	8

Le type est indiqué sur la plaque constructeur.
10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindre côté gauche.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque correcteur : sur portière gauche.
11.2 Pression déclarée par le constructeur : 8 bars.
11.3 Pression de disjonction : 8 bars.
11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
11.4.1 - à la tête d'alimentation (de couleur rouge) : 7,8 bars
11.4.2 - à la tête de commande (de couleur jaune) : 7,1 bars.
11.5 Longueur des bras de leviers (mm) : néant.
11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : néant.
11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation anneau de couleur (portant le cas échéant un numéro) fixé sur un des bossages du réservoir concerné.

Inscription	Affectation
Orange	Circuit frein essieu 1
Bleu	Circuit frein essieu 2.
Rouge	Circuit remorque.

11.8 Observations : néant.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur que le véhicule numéro VF640ACE400000001 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT, type 40ACE4, versions 27 - 32 - 38 - 44 - 50 livré en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.
Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104.
La numérotation dans la série du type commence à VF640ACE400000001.

LYON, le 6 Novembre 1992
L'Attaché à la Division des Contrôles Techniques
J.L. PRAT

VU, APPROUVE et ENREGISTRE sous le numéro RT 6490
LYON, le 6 Novembre 1992
Pour le Directeur, le Chef de la Division des Contrôles Techniques
J.M. BERTIN

COMPLEMENT AU PROCES-VERBAL DE RECEPTION DU TYPE 40ACE4

La notice descriptive précédant le procès-verbal de réception, déjà modifiée le 04.03.93 (RT 6625) - 18.10.93 (RT 6840), a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954.
Les prescriptions réglementaires restent satisfaites.
Cette mise à jour peut s'appliquer à partir du numéro d'identification : VF640ACE400001358.

LYON, le 25 Juillet 1994
L'attaché à la Division des Contrôles Techniques
J. L. PRAT

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro RT 7159
LYON, le 25 Juillet 1994
Pour le Directeur, le Chef de la Division des Contrôles Techniques
J.M. BERTIN

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine, CAM, VASP)

Je soussigné, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré en : - châssis-cabine* (voir nota 1)
- VASP * (voir nota 2)

1.Genre* : CAM ou VASP
2.Marque : RENAULT
3.Type : 40ACE4 Versions (*) :
Cabine A ~~27 32~~ 38 ~~44 50~~
Cabine B ~~38 44 50~~
Cabine C ~~27 32 38~~
4.Numéro d'identification(1)

V	F	6	4	0	A	C	E	4	0	0	0	0	1	8	7	4

6.Source d'énergie : gazole
7.Puissance administrative : 17 CV
8.Nombre de places assises (y compris le conducteur) (*) : 2 / 3 ou 6 / 7
10.Poids total autorisé en charge** : 9,00 9,00 9,00 9,00 9,00 tonnes
12.Poids total roulant autorisé * :
- Avec remorque munie d'un frein à inertie : ~~12,50 12,50 12,50 12,50 12,50~~ tonnes
- Avec dispositif de freinage remorque : ~~néant 12,50 13,00 19,00 20,70~~ tonnes

14.Niveau sonore de référence dB(A)* :
~~MIDR060226U : 92 sortie horizontale - 82 sortie verticale~~
MIDR060226V : 94 sortie horizontale - 84 sortie verticale
15.Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn)* :
~~MIDR060226U : 1875~~
MIDR060226V : 1875

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :
Pour être livré à :

RENAULT V.I.

B. LEMAITRE

(1) A compléter.
* Rayer les mentions inutiles.
** Rayer les colonnes inutiles.

Fait à LYON, le
04 MAI 1995

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ;
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en VASP désigné ci-dessus, il doit notamment être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.